

PROCÈS VERBAL du CONSEIL D'ÉCOLE

Date : 05/03/2021

Heure : 13H-15H

Lieu : virtuel

<u>Présents :</u> Laurent Palau (director) Marcela Moreno (fundadora) Carmen Soto (directora Administrativa) Samuel Kopetti (professeur GS) Clotilde Ozaneaux (professeur PS) Juliana Blanco (professeur TPS) Daniel Suarez (représentant remplaçant Parents GS) Natalia Salomon (représentante Parents MS) Juan Carlos Tarquino (représentant parents PS) Lina Quintero (représentante Parents TPS)	<u>Absent :</u> Professeure MS	<u>Excusés</u> <u>Jean Noel Josse (IEN)</u>
--	---	---

Résumé du Conseil d'École.

Thèmes traités	Résumé
Présentation et vote du règlement du fonctionnement du conseil d'école	Le directeur ouvre la séance et demande l'acceptation du règlement du Conseil d'École lu préalablement par les assistants. Vote unanime à main levée.
Présentation des instances scolaires.	Le directeur présente les instances scolaires et leurs prérogatives, le conseil d'école, le conseil des maîtres, le conseil de cycles et le comité de gestion. Il rappelle que le LFIB doit répondre aux exigences normatives de France, des Ministères d'Éducation Nationale et Affaires Étrangères, mais aussi s'inscrire dans le cadre légal Colombien.
Présentation de l'organisation pédagogique de l'école et des projets pédagogiques	Le directeur présente l'équipe qui travaille autour des enfants comme acteurs principaux de leurs apprentissages. Le professeur Samuel Kopetti présente les 5 domaines d'apprentissages et l'enseignante Juliana Blanco expose les 8 fiches actions du projet d'école réparties sur les 3 axes : pluriculturalisme-inclusion-développement durable.
Présentation de l'organisation de l'information aux parents	Le directeur présente la plateforme Phidias en soulignant l'importance d'améliorer les canaux de communication. Les parents demandent plus de réactivité et d'anticipation. La plateforme Phidias devrait être opérationnelle avant les vacances d'avril.
Présentation du calendrier annuel de l'année prochaine 2021-2022	Présentation du calendrier académique 21-22 et son mode de création en suivant le lycée français L. Pasteur. Il doit être validé par l'IEN et la COCAC avant d'être diffusé à la communauté éducative.
Note d'information de la visite d'homologation pour le cycle 1	Le directeur explique le processus d'homologation et les critères que le Lycée doit remplir. Il souligne que le Lycée doit homologuer chacun de ses cycles quand ceux-ci sont en cours.

Questions diverses	Question de Monsieur Tarquino : que fait le lycée pour l'homologation ? Réponse du directeur : Le lycée doit simplement suivre les directives de l'AEFE pour garantir que les programmes du MENJS Français soient dispensés aux élèves dans les conditions adéquates. Les cycles seront homologués au fur et à mesure que les enfants les accomplissent, le lycée vivra des processus d'homologation tous les deux-trois ans environ. Question de Madame Quintero : Quel sera l'impact des travaux de construction sur les processus d'apprentissage ? Réponse du directeur : Il y aura des travaux durant l'année 21-22, l'entrée des employés et des matériaux sera contrôlée à des horaires différents de celle de la communauté éducative, toute la zone de construction sera délimitée par des baches de construction et isolée des activités académiques. L'accès aux travaux sera indépendant de l'accès au Lycée par le public .
Fin du conseil de classe n°1	14h50, le directeur lève la session.

Pièces jointes au procès verbal :

- La convocation au CE
- Le document de présentation diffusé au CE
- Le rapport du CE rédigé en espagnol par les représentants de parents d'élèves M. Suarez et Mme Quintero.

Procès verbal rédigé par Laurent Palau.